Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Ses notations ou rating figurent parmi les meilleurs avec AA par Standard & Poors et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 56,3 milliards d'euros en 2004 avec des actifs gérés qui dépassent 300,8 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2° assureur généraliste national. Le Groupe occupe le 2° rang en assurance vie et la 5° place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires global de 12,1 milliards d'Euros.

www.assurances.generali.f

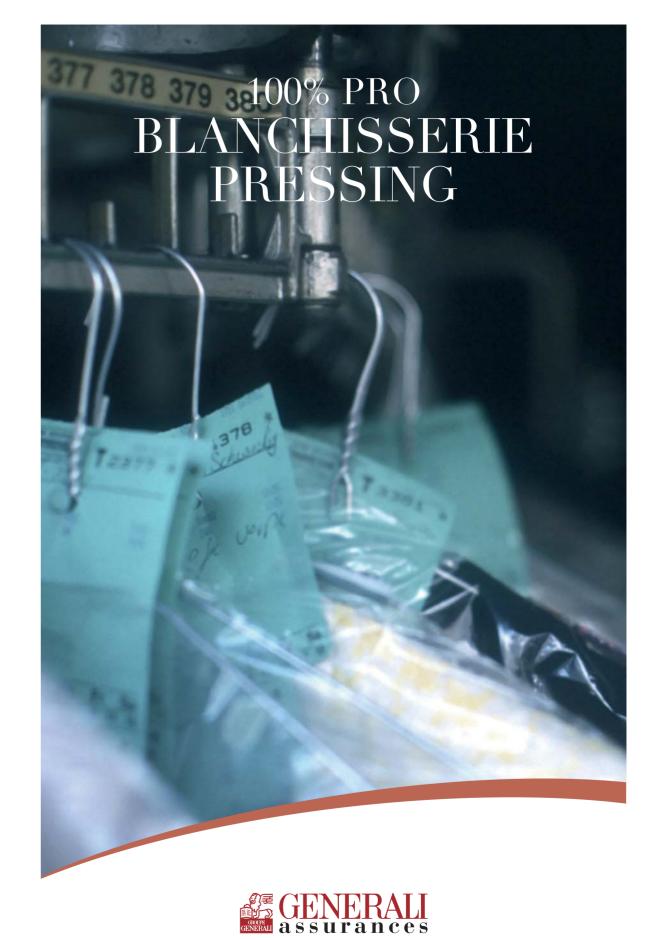


Generali Assurances Iard

Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 € entièrement versé Entreprise régie par le Code des Assurances – 552 062 663 RCS Paris Siège social : 7 boulevard Haussmann – 75456 Paris cedex 09

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 14 760 000 € Entreprise régie par le Code des Assurances – 403 147 903 RCS Nanterre



Réf.; M70050 - 11/05 - Document non contractuel - Crédit photos : •



LA MULTIRISQUE SPÉCIALE « BLANCHISSERIE-PRESSING »

DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL

✓ Une multirisque à la carte pour les dommages mobiliers et immobiliers

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un éventail très large de garanties : Incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris des glaces, bris de machines, attentats, vandalisme, événements imprévus...

Incendie, catastrophes naturelles, tempêtes, inondations...

Les dégâts, y compris ceux des fumées, causés aux locaux, stores et stock de marchandises sont assurés.

✔ Dégâts des eaux, infiltrations

Les écoulements accidentels de tous types de liquides (mazout par exemple) sont garantis.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

✓ Bris de glaces

Vitres, vitrines, enseignes, glaces incorporées sont assurées.

✓ Le vol ou la perte des clés couverts par votre garantie Vol-Vandalisme

Les frais de remplacement des serrures suite à la perte ou au vol des clefs sont pris en charge par 100% Pro.

✓ Une protection totale pour ceux qui le souhaitent

La garantie « Evénements imprévus » permet de couvrir des dommages imprévisibles tels que l'effondrement...

Exercez votre métier

avec passion,

100% PRO vous assure.

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Une Responsabilité civile "Biens confiés".

Cette garantie couvre les conséquences financières dues aux dommages causés aux vêtements, tapis ou autres objets appartenant à la clientèle et déposés par elle. Sont également pris en charge :

- les erreurs de traitement dues au mauvais fonctionnement des machines,
- la perte, le vol ou l'échange des effets des clients.

✓ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

✓ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Le temps de votre absence, vous devez payer des heures supplémentaires, prendre un remplaçant : 100% PRO vous permet de financer la solution qui vous convient le mieux.

✓ Une protection étendue aux biens confiés par vos clients

Les garanties «Incendies et événements assimilés» - «Evénements climatiques» - «catastrophes naturelles» - «Dégâts des eaux» - «Vol et vandalisme» s'appliquent aux objets et effets personnels des clients qui les ont déposés en vue d'un nettoyage ou de toute autre prestation entrant dans le cadre de vos activités.

✔ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Vous avez un désaccord avec un client, des soucis de baux commerciaux ou besoin de conseils fiscaux... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

LES SERVICES 100% PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

En plus du service juridique, vous pouvez consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux dans votre point de vente.

